

## Après le 15 mai ?

Jeudi 15 mai 2014, des milliers d'agents de la Fonction publique étaient mobilisés contre le gel du point d'indice (qui dure depuis 2010 et est prolongé jusqu'en 2017 !) mais aussi pour la défense de l'emploi public.

Dans la plupart des services publics, les suppressions de postes se poursuivent (hôpital, finances publiques, douanes...), et la soi-disant « priorité » à l'Éducation reste invisible dans les classes où les effectifs augmentent partout, de la maternelle à l'université !

Avec le pacte de responsabilité, le gouvernement poursuit et aggrave les attaques contre les services publics, leurs agents et leurs usagers : 50 milliards de baisse des dépenses publiques pour compenser les cadeaux fiscaux au patronat, ce sont encore une fois les salarié-es qui payent la crise...

La journée du 15 mai était une occasion pour nous, agents des trois Fonctions publiques, de montrer notre opposition au pacte de responsabilité et aux politiques d'austérité qui en découlent. Nous ne devons pas nous arrêter là !

## Congrès du SNES et statuts Peillon

Le congrès du SNES-FSU s'est ouvert au lendemain des élections municipales catastrophiques pour la majorité gouvernementale, alors que chacune et chacun attendait le remaniement ministériel. Il suivait aussi, à quelques jours, le Comité technique ministériel statuant sur le projet de décret relatif au statut des enseignants du second degré, sur lequel le SNES-FSU s'était abstenu. Cette décision avait été prise contre l'avis de l'École Émancipée et de certaines sections académiques et non des moindres : Bordeaux, Créteil, Lille, Orléans,

Versailles. On pouvait donc espérer que les débats soient vigoureux et permettent de faire un peu bouger les lignes, ce à quoi même les secrétaires généraux s'attendaient, comme le reconnaît en creux Frédérique Rollet dans une interview post-congrès : « les débats ont été moins houleux que je ne le pensais ». Effectivement à l'issue de ce congrès, il faut bien voir qu'il n'y a pas eu d'*aggiornamento* au SNES-FSU.

Sur les questions de société, les avancées ont été un peu plus conséquentes, le congrès décidant de remettre la partie initialement écrite par la majorité du groupe femme et refusée dans un premier temps par le rapporteur. Le thème 3 est le seul thème que l'EE a appelé à voter. Dans le thème 4 (syndicalisme), les questions essentielles étaient celles de l'analyse de la situation syndicale, de l'appréciation du rôle et de la place de la FSU, des objectifs d'unité syndicale structurelle dans le cadre d'une confédération, existante ou à trouver et dans une moindre mesure, de l'action internationale.

## Genre, éducation à l'égalité, éducation à la sexualité

Après une campagne contre les ABCD de l'égalité, des « journées de retrait » de l'Ecole ont été organisées afin de refuser la « théorie du genre ». Après les mobilisations de « la Manif pour tous » et autres vigi-gender, c'est une autre partie de l'échiquier de l'extrême-droite qui s'associe au mouvement de propagande mensongère et de dénigrement de l'expérimentation ABCD.

Dès le départ, le SNUIPP-FSU est immédiatement intervenu auprès du Ministère afin que soit rappelée la place (déjà ancienne) de ces apprentissages dans les programmes, et que ces questions cessent de troubler l'indispensable sérénité dont ont besoin enseignants, élèves

et parents au sein de l'école. Car, s'il fallait le répéter, la « théorie du genre » n'existe pas ! Ce n'est pas une idéologie, mais un concept scientifique, un domaine de recherche pluridisciplinaire, né il y a une trentaine d'années en Europe, qui fait référence aux qualités, rôles, responsabilités associés traditionnellement aux hommes et aux femmes dans une société. En France, on a longtemps préféré les expressions « rapports de sexe » ou « rapports sociaux de sexe » plutôt que la notion de genre.

En somme, à l'École, il ne s'agit pas de faire la promotion d'une orientation sexuelle mais d'éduquer à l'égalité filles-garçons.

## Big is beautiful (ou trop ce n'est pas encore assez)

À l'instar de la politique générale du gouvernement actuel, rien n'a vraiment changé pour ce qui est de l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR). La loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU) n'a, non seulement pas été abrogée mais bien recuite, comme les vieilles confitures (et dans les mêmes pots) par la loi sur l'enseignement supérieur votée en juillet 2013, une LRU 2.0 en somme. Qu'on ne s'y trompe, nous voici en pleine et effective *refondation* du système éducatif, celle-là même qui fut inaugurée sous Sarkozy et dont les ingrédients n'ont pas varié.

Un point saillant de cette énième refondation consiste dans la création de Communautés d'université et d'établissements, autrement nommées les Comue, qui poursuivent l'objectif de donner une visibilité internationale à l'ESR, visibilité, c'est-à-dire une place dans les *charters* diraient les financiers de la musique, soit, en l'occurrence, le désormais fameux classement de Shanghai. Pour parvenir à cette fin, amorcée à la fin des années 1990/début des années 2000, il s'agit de constituer des méga-, super-, méta-établissements – tous les superlatifs sont ici de mise et la liste non limitative –, dont le périmètre de référence n'est plus le territoire métropolitain mais l'Europe, la grande Europe,

puisque les frontières ont disparu – sauf pour les Roms et tous ses *estrangers* qui la taraudent de leurs assiduités légitimes.

Cette volonté de visibilité « à l'international » comme on dit, se traduit par une logique de restructuration lourde, industrielle finalement. Elle se traduit notamment par une injonction à l'obésité techno-bureaucratique, de créer de nouvelles structures, une nouvelle strate au sens géologique du terme, au-dessus des établissements d'ores et déjà existants, les Comue donc, dans lesquelles la place des personnels est par principe minorée.

Ainsi, dans le dernier projet de statuts de la Comue Lyon-Saint-Étienne, laquelle regroupera pas moins de douze établissements dont les quatre universités de l'académie, le CA comporterait 17 représentant.es *nommé.es* des établissements membres, auxquels s'ajouteraient 6 représentant.es du monde « socio-économique », 12 représentant.es *élu.es* des personnels (8 les enseignant.es-chercheur.es, enseignant.es et chercheur.es, 4 les BIATSS), et 4 des étudiant.es.

Mais trop ce n'est pas assez. Car les représentant.es élu.es à ce CA le seront au *suffrage indirect*, par le truchement des élu.es aux CA des établissements composant la Comue. Décidemment, les chocs de simplification vanté par les gouvernement successifs depuis plusieurs années se commuent précisément, en chocs cataleptiques, sauf pour la fraction dirigeante supérieure de cette Comue.

Demeure enfin une question subsidiaire mais décisive. Pour quoi faire ? Les *charters* internationaux mis à part, on dira capter l'argent public au bénéfice de quelques prébendiers intéressés.

L'École émancipée est une tendance de la FSU, née en 1910, qui a « fondé » le syndicalisme enseignant. Elle a contribué à la fondation de la FSU pour construire une fédération syndicale unitaire, démocratique, pluraliste, engagée auprès des personnels, dans la construction d'une société juste et solidaire.